



Postuler
12 jours restants



Recommander
À venir

Technicien.ne en génie civil

Hôtel de ville de Victoriaville
Victoriaville

Participer à des projets d'envergure au sein du Service des infrastructures avec l'équipe de la Division projets, un défi pour des candidats expérimentés et motivés!



Secteur d'emploi

Service des infrastructures, Division projets

Type de poste

Permanent (temps plein)

Rémunération

Selon la convention collective en vigueur - Minimum: 30,55 \$ / heure - Maximum: 38,19 \$ / heure

Employeur

Hôtel de ville de Victoriaville

1 rue Notre-Dame Ouest, Victoriaville

Québec, Canada

G6P 6T2

819-758-1571

[Site web officiel](#)

Du 22 février 2024 au 30 mars 2024, 16h30

Tâches et responsabilités

Supérieur immédiat: Coordonnateur.trice - projets spéciaux - Division projets

- ▶ Préparer, mettre à jour, modifier les plans et devis en usage à la Ville, effectuer diverses tâches techniques qui en découlent, dont l'évaluation des quantités, des coûts, etc. ;
- ▶ Assurer la mise à jour et le classement des plans des différents réseaux et bâtiments de la Ville;
- ▶ Effectuer divers travaux techniques, tels que relevés d'arpentage, surveillance des travaux pour le compte de la Ville, planifier et coordonner les activités de forages et d'études de sols effectuées par divers laboratoires, etc.
- ▶ Participer à diverses études, telles que l'état des infrastructures municipales, comptage, etc.;
- ▶ Effectuer diverses tâches à caractère administratif, telles que renseigner les intervenants sur les réseaux et infrastructures de la Ville, copies de plans, etc.;
- ▶ Participer à la gestion de projets (définition des besoins, chartes de projets, suivis des firmes, etc.);
- ▶ Réaliser la conception (plans et devis) de projets de génie civil;
- ▶ Participer aux réunions de chantiers en lien avec divers projets;
- ▶ Rédiger des documents techniques;
- ▶ Préparer l'estimation des quantités et des coûts de différents projets;
- ▶ Superviser les firmes exécutant diverses études ciblées (auscultation, étude géotechnique, comptage, etc.);
- ▶ Participer à l'amélioration de la gestion d'actifs ;
- ▶ Assurer la mise à jour des bases de données et le classement des plans de la Ville ;
- ▶ Étudier des dossiers en lien avec l'application règlementaire;
- ▶ Collaborer à trouver des solutions à diverses problématiques ponctuelles;
- ▶ Participer et collaborer aux différentes étapes de projets de pistes cyclables et de parcs et espaces verts;
- ▶ Accomplir toute autre tâche selon les instructions de son supérieur immédiat.

Horaire et conditions

32,50 heures par semaine

	Nuit	Jour	Soir
Lundi		✓	
Mardi		✓	
Mercredi		✓	
Jeudi		✓	
Vendredi		✓	
Samedi			
Dimanche			

Qualifications requises

- ▶ Détenir un D.E.C. en génie civil ;
- ▶ Posséder un minimum de deux (2) ans d'expérience dans un domaine pertinent;
- ▶ Expérience jugée satisfaisante dans la conception des réseaux d'aqueduc, d'égouts et d'infrastructures ;
- ▶ Connaissances approfondies des logiciels de dessin assisté par ordinateur, ainsi que les logiciels de la suite Office.
- ▶ Posséder un permis de conduire valide (classe 5).

Seules les personnes dont la candidature est retenue seront contactées.

Aptitudes linguistiques

	Parlé	Écrit
Français	✓	✓
Anglais		
Espagnol		

✓ = Excellente maîtrise

◇ = Connaissance fonctionnelle

Qualités recherchées

- ▶ - Débrouillardise;
- ▶ - Sens de l'organisation;
- ▶ - Autonomie.

Soumettre votre candidature

Avant le samedi 30 mars 2024, 16h30.

Prénom et nom

Adresse courriel

Numéro de téléphone

Fichiers joints

Curriculum vitae, lettre de présentation et/ou diplômes.

Privilégier les documents PDF et les images.

La Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics vise à favoriser une représentation équitable des groupes qui sont fréquemment victimes de discrimination en emploi. [\[Afficher le texte complet...\]](#)

- Je fais partie des peuples autochtones du Canada
- Je fais partie d'une des minorités visibles
- Je fais partie d'une minorité ethnique


La Loi assurant l'exercice des droits des personnes en situation de handicap en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1, a. 1) définit une « personne handicapée » comme suit : [\[Afficher le texte complet...\]](#)

- Compte tenu de ce qui précède, je suis une personne en situation de handicap

Commentaires

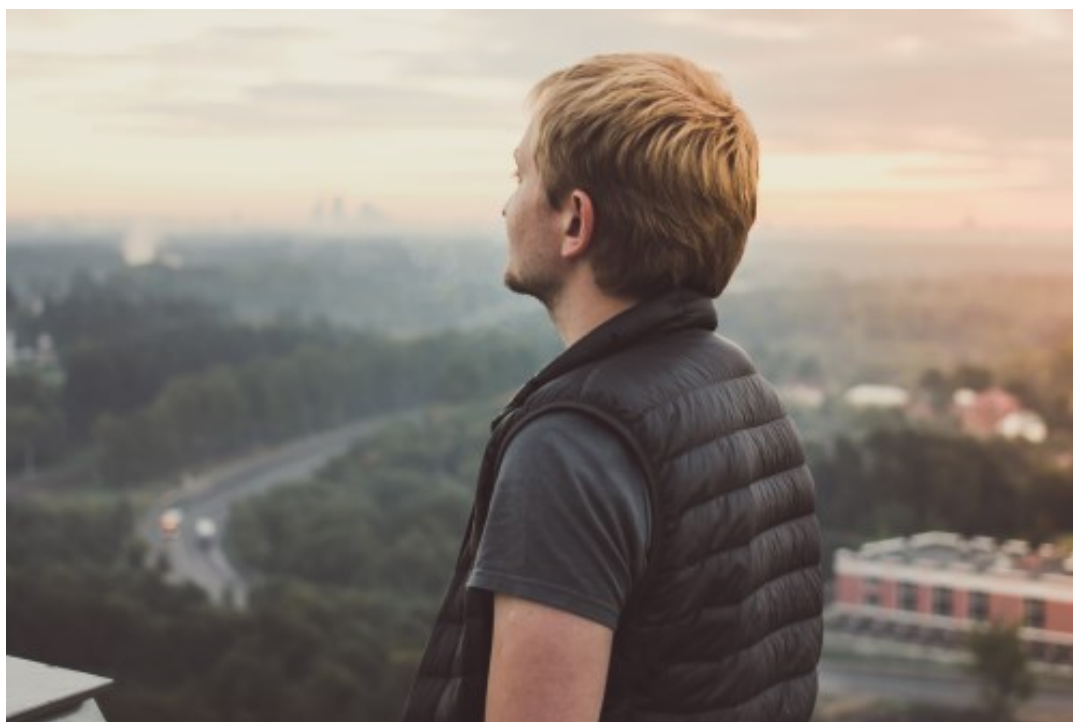


Je ne suis pas un robot


reCAPTCHA
Confidentialité - Conditions

[Je préfère soumettre ma candidature par la poste](#)

10 raisons de joindre notre équipe



1 Plus de temps pour vous et votre famille ▼

La plupart des employés municipaux bénéficient d'un plus grand nombre de jours de vacances, de congés mobiles et de congés maladie que le nombre de jours prévus à la Loi sur les normes du travail. Cette pratique facilite la conciliation travail-famille de tous.

2 Des conditions salariales avantageuses ▼

Tous les salaires des employés municipaux sont déterminés par les résultats de l'exercice de l'équité salariale effectuée au cours des dernières années.

3 Accès à un régime de retraite ▼

La ville offre à tous ses employés admissibles un régime de retraite à prestations déterminées qui consiste à prévoir des rentes viagères afin de remplacer les revenus des salariés retraités.

4 Une couverture d'assurance complète ▼

Tous les employés municipaux admissibles ont accès à une couverture complète d'assurance collective, incluant:

- ▶ Une assurance vie (vous et personnes à charge)
- ▶ Une assurance accident/maladie couvrant les médicaments, les soins de spécialistes, etc.
- ▶ Une assurance pour les frais dentaires
- ▶ Une assurance salaire de courte et de longue durée

5 Un environnement de travail stimulant ▼

Étant un organisme public unique, la Ville de Victoriaville offre la possibilité de relever des défis dans une panoplie de domaines qui regroupent plusieurs sphères de compétence.

6 Des actions concrètes pour la santé ▼

Afin d'encourager l'activité physique, tous les employés de la Ville de Victoriaville peuvent bénéficier d'entente corporative avec plusieurs centres de conditionnement physique de la région. De plus, plusieurs activités sportives sont organisées durant l'année.

7 Un horaire d'été compressé ▼

Certains employés municipaux bénéficient d'un horaire compressé pour la période de mai à septembre. Cet horaire permet à plusieurs d'être en congé le vendredi après-midi.

8 La chance de faire une différence ▼

Par ses efforts et son expertise, chaque travailleur de la ville contribue à sa façon à la création de conditions favorables au développement de la collectivité, tel que le stipule la mission de la Ville de Victoriaville.

9

Un milieu de travail sécuritaire ▼

La santé et la sécurité au travail font partie de nos valeurs fondamentales. En ce sens, notre organisation encourage la proactivité collective afin de favoriser par des actions concrètes l'assurance d'un milieu de travail des plus sécuritaires.

10

Un employeur reconnu ▼

Faites partie d'une équipe en pleine croissance reconnue par son dynamisme et par son accueil auprès des différents organismes et de ses 45,000 citoyens.